

# GMMag

Le magazine d'information de votre ville

AVRIL  
2023



École Pasteur

04

Salle de spectacle  
Le Miroir

05

Réserve communale  
de sécurité civile

11

Inauguration  
de l'école Pasteur



# LE sommaire



PAGE  
**04**

PAGE  
**04**

L'ESSENTIEL DE L'ACTU



PAGE  
**6**

PAGE  
**08**

DANS LES QUARTIERS



PAGE  
**08**

PAGE  
**12**

DOUCEUR DE VIVRE

PAGE  
**16**

CÔTÉ SPORT

PAGE  
**18**

VIE PRATIQUE



PAGE  
**11**

PAGE  
**20**

LE COIN DES ASSOS

PAGE  
**22**

RETOUR DANS LE PASSÉ

PAGE  
**24**

LES TRIBUNES

PAGE  
**26**

BLOC NOTES  
EN IMAGES

# Édito



Chers Amis Gujanais,

Ce nouveau numéro de GM Mag a une saveur particulière pour notre équipe car il nous permet de vous annoncer officiellement la date d'inauguration du Miroir, votre nouvelle salle de spectacle.

Vingt mois de travaux ont été nécessaires pour voir aboutir ce projet ambitieux, moderne et innovant. Cette salle que vous avez vue s'ériger au fil des mois, sera prête à vous accueillir dans quelques jours.

Nous sommes fiers de pouvoir offrir aujourd'hui à Gujan-Mestras un équipement culturel de qualité, avec des conditions de spectacle optimales, tant pour le public que pour les artistes. La réalisation de ce projet est véritablement l'aboutissement d'une politique culturelle qui se veut de proximité et de qualité.

Nous savons l'impatience qui est la vôtre de découvrir ce nouvel écrin dédié au spectacle vivant. Aussi nous vous donnons rendez-vous dès le 5 Mai pour assister au spectacle musical « Les Françaises », ou à l'un des événements programmés les jours suivants.

Vous découvrirez également, encarté dans ce magazine, un document appelé DICRIM.

Réalisé par la ville, il a pour but de vous informer sur les risques naturels et technologiques présents sur le territoire, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en oeuvre et sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Source de nombreuses informations, nous vous conseillons de le conserver.

L'actualité des derniers mois a été marquée par deux dossiers liés au transport et pour lesquels il nous paraît nécessaire d'apporter des précisions.

Tout d'abord, le projet de RER dit « métropolitain » dont l'objectif est de favoriser les déplacements par le train plutôt que la voiture, en augmentant le nombre de trains en circulation et leur fréquence. Bien que favorable à ce projet, la ville de Gujan-Mestras, dans le cadre de l'enquête publique, a émis des réserves : augmenter l'alimentation électrique de la ligne, aujourd'hui insuffisante, allonger les quais et veiller à favoriser l'accessibilité aux usagers à mobilité réduite, régler le problème de stockage des rames en gare d'Arcachon afin de réduire les nuisances visuelles et acoustiques, réfléchir au phénomène de congestion de la circulation au niveau des passages à niveau de l'agglomération et enfin réduire les nuisances sonores résultant de la circulation des trains en zone urbanisée.

Le second dossier est celui de la mise en 2x3 voies de l'A63 et l'intégration de l'A660 dans le périmètre. Sachez que nous nous opposerons à la création d'un péage au niveau de l'échangeur du Teich. Il est en effet inacceptable de pénaliser la population du Sud-Bassin qui a déjà financé les deux échangeurs de Gujan-Mestras et une partie de la mise à 2x2 voies de la RN250 sans aucune aide de l'État.

Nous continuerons à défendre les intérêts des Gujanaises et des Gujanais, comme nous l'avons toujours fait !

Marie-Hélène Des Esgaulx  
Maire de Gujan-Mestras

Xavier Paris  
Premier Adjoint au Maire

L'essentiel  
DE L'ACTU

# INAUGURATION de la salle de spectacle «Le Miroir» le vendredi 5 mai 2023



Journées  
Portes ouvertes  
les 13 et 14 mai  
de 10h à 12h et  
de 14h à 17h.



La nouvelle salle de spectacle « Le Miroir », tant attendue, ouvrira ses portes et sera inaugurée le vendredi 5 mai avec le spectacle Les Françaises, Molière du meilleur spectacle musical ! Une seconde représentation sera donnée le lendemain soir à la même heure.

Pour l'ouverture de sa programmation, Le Miroir propose donc un spectacle mêlant humour, musique, théâtre et danse à la façon d'un Opéra Pop à l'américaine. Un spectacle musical culte que toutes les villes s'arrachent et qui fera désormais escale à Gujan-Mestras !

Vous serez guidés pour cette visite par la Compagnie Bougrellas, qui vous emmènera au coeur de la salle, dans les coulisses de ce haut lieu de la culture. Cette visite sera gratuite mais il est indispensable de réserver.

Renseignements :  
Le Miroir, 7 avenue des Loisirs  
33470 GUJAN-MESTRAS  
Tél : 05 57 52 57 59.  
Courriel : lemiroir@ville-gujanmestras.fr

Réservation des spectacles :  
Billetterie en ligne sur le site de la Ville [www.ville-gujanmestras.fr](http://www.ville-gujanmestras.fr)  
ou sur place au service Culturel - Allée Mozart

## CRÉATION D'UNE réserve communale de sécurité civile

Les dramatiques incendies qui ont défigurés nos forêts du Bassin ont été pour tous un véritable traumatisme que l'on ne souhaite plus revivre. Cet épisode a surtout montré qu'au-delà des moyens matériels indispensables pour lutter contre l'avancée des feux, la mobilisation humaine est d'une impérieuse nécessité pour surveiller en permanence le massif forestier et assurer la sécurité des biens et des personnes sinistrées.

C'est pourquoi, sur la proposition de Bernard Collinet, Adjoint à la sécurité, la municipalité a décidé de créer une réserve communale de sécurité civile composée de 50 bénévoles maximum qui recevront des formations spécifiques telles que le maniement des extincteurs, la gestion d'un lieu d'accueil pour sinistrés, l'organisation d'une évacuation...

Ces femmes et ces hommes, bénévoles, permettront d'optimiser la réponse communale en cas de crise ou de tout risque majeur en mobilisant des moyens supplémentaires pour appuyer, en complément, les interventions des pouvoirs publics.

Dans ce cadre, les missions potentielles pourraient être la participation à l'alerte des populations, le coup de pouce pour l'évacuation des personnes d'un quartier...

Sur les périodes courantes, d'autres types de missions pourraient être confiées. Le bénévole de la réserve communale pourrait aider à la surveillance du massif forestier de la commune, participer au suivi des personnes vulnérables lors des plans canicules ou grands froids, voire éventuellement sécuriser des événements municipaux ...

Afin de se distinguer des autres citoyens, les bénévoles de la réserve se verront remettre un package dans lequel il trouveront des vêtements spécifiques ainsi que du petit matériel pour réaliser les missions.

Pour candidater, les bénévoles devront être majeurs et disposer d'une résidence principale à Gujan-Mestras. Ils seront amenés à s'engager, via un contrat, pour une durée d'un an renouvelable tacitement, dans la limite de cinq ans, étant précisé qu'ils ne pourront intervenir plus de 15 jours ouvrables par an conformément à la réglementation.

Pour vous inscrire à La Réserve Communale de Sécurité Civile de Gujan-Mestras, rendez-vous sur le site de la Ville ou sur l'application « Gujan & Moi », où vous trouverez un formulaire à remplir (disponible également en exemplaire papier à l'accueil de la Mairie), et à renvoyer au plus tard le 30 avril 2023, date limite de candidature.

Pour obtenir de plus amples informations, contactez Christophe DI GIANDOMENICO par courriel : [drh.prevention@ville-gujanmestras.fr](mailto:drh.prevention@ville-gujanmestras.fr) ou par téléphone au 06 89 77 37 27.

## NOUVEAUX équipements pour la Police Municipale

Notre Police Municipale a un équipage qui tourne quotidiennement exclusivement à moto pour assurer la tranquillité publique et détecter plus spécifiquement les infractions routières. La ville de Gujan-Mestras, dans un souci permanent de donner toujours plus de moyens à sa police municipale, a décidé de faire l'acquisition de deux nouvelles motos qui ont la particularité d'être plus puissantes, plus maniables, plus fonctionnelles et plus confortables aussi. Le choix a été fait de conserver les deux anciennes pour le cas où nous souhaiterions faire tourner deux équipages ou en cas d'une panne mécanique éventuelle. Rappelons que 8 de nos 10 agents détiennent le permis de conduire moto.

Cette brigade motorisée sera également équipée de nouveaux casques plus modernes et interactifs puisqu'ils permettront non plus de communiquer entre les deux agents sur leur moto, mais aussi avec le poste central de notre police municipale.



## REFONTE du site internet de la Ville

La Ville a souhaité refondre techniquement et structurellement son site web afin de le rendre plus moderne, plus dynamique, plus performant et plus accessible pour ses visiteurs, avec l'objectif de répondre aux attentes par une interface et une arborescence claire et intuitive.

Prochainement, vous pourrez donc le découvrir via une page passerelle qui conduira également vers le site de la salle de spectacle « Le Miroir » et vers celui de l'Office du Tourisme.

Avec cette nouvelle version, notre ville disposera d'un site internet dynamique et ergonomique avec plus de contenu pour mieux informer ses administrés au quotidien.

## APPEL À LA CANDIDATURE POUR le Jury des Lecteurs du Festival Thrillers

Gujan Thrillers Festival, le festival de littérature Polars et thrillers, lance un appel à candidature pour former le nouveau jury officiel du Prix des Lecteurs. Ce jury, présidé par Corine Cazade, conseillère municipale déléguée à la Culture, sera chargé de désigner « le » thriller du festival 2023, parmi une présélection de 5 romans.

Adressez un courrier expliquant les raisons de votre candidature et présentant vos goûts littéraires. N'oubliez pas de mentionner votre état civil, votre profession et votre lieu de résidence. Ces informations nous sont indispensables afin d'établir un panel dans notre jury, et ce, avant le 30 avril 2023 (cachet de la poste ou date de l'e-mail faisant foi). Aucune candidature ne sera prise en compte après cette date.

**Sélection des jurés : début mai 2023 / Délibération : fin août, début septembre 2023**

PAR COURRIER : Médiathèque Michel Bézian - Candidature Prix des Lecteurs - Allée Mozart - 33 470 Gujan-Mestras

PAR COURRIEL [thrillers@ville-gujanmestras.fr](mailto:thrillers@ville-gujanmestras.fr)



## LE DRAGAGE du port de La Hume

Le dragage des ports et des chenaux fait partie des compétences et des chantiers du Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA), dont la mission première est de préserver le plan d'eau. Le SIBA a acté le dragage du Port de la Hume qui a débuté le 30 janvier dernier et s'est achevé le 15 avril, offrant une image insolite d'un port de plaisance vidé de ses bateaux et de ses pontons. Ces travaux ont nécessité l'intervention d'équipements spécifiques (drague et pompes hydrauliques). L'extraction des sédiments qui seront valorisés permettra d'améliorer l'accès des plaisanciers.

## GRIPPE AVIAIRE et recensement de détention de poules domestiques

Face à la recrudescence de cas de grippe aviaire dans le département depuis quelques mois, des mesures ont été prises par la Préfecture de la Gironde visant à renforcer la surveillance et à limiter la diffusion de cette maladie aux élevages.

Ainsi, **tout détenteur de volailles et/ou d'oiseaux domestiques doit se déclarer auprès de la mairie** au moyen d'un formulaire à remplir, disponible en ligne sur le site de la Ville.

De manière générale, il est aussi **recommandé à chacun d'appliquer les principes suivants** :

- Pour les promeneurs, afin de limiter la diffusion du virus, de bien vouloir rester sur les chemins balisés et ne pas s'approcher ni nourrir les oiseaux sauvages ;
- Après s'être occupé des volailles ou oiseaux, changer sa tenue et ses chaussures, et se laver les mains ;
- Ne pas manipuler des oiseaux sauvages morts, et prévenir la mairie du lieu de découverte ;
- Surtout bien signaler à un vétérinaire toute maladie ou mortalité sur les volailles ou oiseaux.



## CIMETIÈRES procédure de reprise de concessions en cours

Un important travail de mise à jour des concessions funéraires réalisé ces dernières années a permis de recenser les sépultures délaissées.

Sous l'impulsion d'Evelyne Donzeaud, Adjointe aux Affaires Funéraires, une procédure de reprise de concessions dans les 3 cimetières de Gujan-Mestras a donc démarré. C'est une procédure longue et complexe qui permet, à terme, de reprendre des emplacements abandonnés. La reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon est autorisée par le Code Général des Collectivités Territoriales. Pour qu'une concession funéraire puisse faire l'objet d'une reprise, elle doit remplir trois critères :

- avoir plus de trente ans d'existence ;
- la dernière inhumation doit dater de plus de 10 ans ;
- être à l'état d'abandon (concession non entretenue, délabrée, monument cassé...)

Conformément à la réglementation, il a été procédé à la constatation de l'état dans lequel se trouve chaque concession concernée au moyen d'un procès-verbal :

- le 8 avril 2021 pour le cimetière du Fin ;
- 23 novembre 2021 pour le cimetière de la Forêt ;
- le 15 novembre 2022 pour le cimetière de l'Église.

Les procédures engagées dureront 3 ans. À l'issue, un nouveau procès-verbal sera établi. Les concessions qui n'auront été ni entretenues, ni remises en état de décence appropriée seront reprises par la commune. Les restes post mortem exhumés seront déposés dans un reliquaire dans l'ossuaire communal du cimetière. Depuis la parution d'un décret du 5 août 2022, ce délai a été ramené à 1 an ; le cimetière de l'Église est donc concerné par ce dernier changement réglementaire.

**Pour plus de renseignements :**  
**Affaires funéraires au 05 57 52 59 34.**



## LES GRANDES LIGNES du budget primitif pour 2023

Les élus du Conseil Municipal ont voté le 17 décembre dernier sur rapport de Magdalena Ruiz, Adjointe aux Finances, le budget de la Ville pour 2023.

Un budget qui s'équilibre globalement à hauteur de **40 544 019 €**, soit 27 790 070 € pour la section de fonctionnement et 12 753 949 € pour la section d'investissement.

→ **Les dépenses de fonctionnement** sont en hausse cette année par rapport à 2022, en particulier les charges à caractère général (énergie, carburant, alimentation, contrats de maintenance, d'assurance...) en raison du contexte inflationniste lié à la crise née de la guerre en Ukraine, et les dépenses du personnel consécutivement à la hausse du point d'indice des fonctionnaires décidée par le Gouvernement en juillet dernier.

→ En matière **d'investissement**, plus de la moitié des dépenses d'équipement (2 994 000 €) concernent la voirie qui demeure une priorité du mandat (cf rubrique travaux pour voir quelles seront les voiries concernées). Une enveloppe importante est consacrée cette année à la **restauration des bâtiments communaux** (841 000 euros), puis viennent ensuite la **Culture** avec le pôle culturel, la médiathèque et la ludothèque, et les **équipements sportifs** (couverture de la salle de tennis, voirie de l'anneau routier, main courante du stade de football...).

Pour la 18<sup>ème</sup> année consécutive, Marie-Hélène des Esgaulx et son équipe municipale ont fait le choix de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale estimant par ailleurs que nos administrés payent déjà un lourd tribut à la hausse du coût de la vie qui s'est accélérée depuis un an.

Notons enfin, car c'est une donnée importante, que la capacité d'extinction de la dette qui était déjà passée en 2020 de 3,3 à 3 ans se situe à la fin de l'exercice 2021 à 2,8 ans. Autant dire que le niveau d'endettement de la commune, au regard des données de l'analyse financière, est jugé très raisonnable.

# Dans LES QUARTIERS

## Au fil DES CHANTIERS

### TRAVAUX RÉALISÉS

↓ Réfection de la voirie **Boulevard Pierre Dignac** (entre l'Allée des Prés Salés et le Port de Meyran Est) avec trottoir et piste cyclable.



↓ Réalisation d'une piste cyclable Allée de Malpont et **Allée Molière** avec aménagement de poches de stationnement, des entrées charretières et réfection de la bande de roulement.



↑ Travaux de voirie **Rue de l'Yser** (de la Gare à la rue Jules Barat) avec aménagement du trottoir nord, des entrées charretières et réfection de la chaussée

↓ Travaux de remplacement des canalisations d'assainissement des eaux usagées et des eaux pluviales sur la **Place du Général de Gaulle**



↑ 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de voirie **rue Aimé Broustaut** (entre la RD 650 et l'Allée des Places) avec mise en sens unique. Travaux d'enfouissement des réseaux préalables au 1<sup>er</sup> semestre.

↓ Aménagement d'un plateau surélevé avenue des Loisirs



↓ Renouvellement de l'aire de jeux au Parc de la Chêneiraie



## TRAVAUX PROGRAMMÉS

- **Cours de la Marne** de mars à fin juin (1<sup>ère</sup> tranche).
- **Allée des Coquelicots** avec réfection de la chaussée et aménagement des entrées
- **Boulevard Pierre Dignac** (du Port de Meyran Est à l'Allée du Bassin) avec réfection de la chaussée, trottoirs et piste cyclable
- **Rue Aimé Broustaut** (2<sup>ème</sup> tranche de l'Allée des Places à l'Allée de Cazaux)
- **Allée des Iris** avec réfection de la chaussée et aménagement des entrées
- **Allée Ludwig Van Beethoven** avec réfection de la couche de roulement et aménagement des entrées en juin et juillet

## SUR LES BÂTIMENTS

- Réaménagement des services Urbanisme, Informatique et emploi de mai à octobre
- Remplacement des menuiseries extérieures de la mairie annexe 1 durant l'été.
- Nouveaux vestitaires à Chante-Cigale



## TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT SUR LE PORT DE GUJAN

**Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon** a réalisé d'importants travaux d'aménagement et de sécurisation du Port de Gujan (secteur « Ostréa Edulis ») avec l'aménagement d'un cheminement de 240 mètres linéaires et d'un parking à l'entrée. Ils permettront l'installation de 74 bateaux, ainsi que la sécurisation de la digue.



## Une première boîte à livres SPÉCIFIQUE POUR ENFANTS À CHANTE-CIGALE

Soucieuse de rendre la lecture gratuite et accessible à tous, l'équipe municipale s'est attachée à développer la mise en place de boîtes à livres car c'est aussi une façon de favoriser le partage du plaisir de la lecture. C'est aussi un projet solidaire qui encourage une économie du partage et du don. En déposant ou en empruntant un livre dans une boîte à livres, vous lui donnez une seconde vie, tout en respectant l'environnement.

La Ville compte ainsi dans ses différents quartiers de très nombreuses boîtes à livres qui remportent toujours un franc succès. Mais l'idée d'une boîte à livres réservée plus particulièrement aux enfants a germé dans les têtes de nos enfants du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) mais également au sein du Conseil de quartier de Chante-Cigale.

Fabienne Leheudé, Conseillère municipale en charge du CMJ, a donc réuni ces deux instances qui ont travaillé avec enthousiasme sur un projet commun.

C'est donc une très belle boîte à livres moderne et colorée en forme de coccinelle, conçue par nos services techniques, qui a été dévoilée au public le 22 février dernier devant la salle omnisports du complexe de Chante-Cigale.

## L'ENFOUISSEMENT DES CONTAINERS À VERRE SE POURSUIT

La Ville dispose d'un maillage équilibré sur tout le territoire communal de conteneurs à verre. Il en existe près d'une trentaine. Mais la municipalité souhaite depuis ces dernières années favoriser l'enfouissement des conteneurs à verre, à raison de deux par an a minima grâce à la COBAS, compétente en matière de collecte de déchets. Outre l'esthétique et une contenance plus importante, l'aménagement recèle des avantages écologiques et pédagogiques. L'équipement réduit les nuisances liées au bruit de verre fracassé. Les colonnes sont à hauteur des personnes handicapées.

À hauteur aussi des enfants. Le dernier point de collecte enterré à avoir été installé est celui situé à proximité de la nouvelle école Pasteur rue Jacqueline Auriol.

Cette année, 3 nouveaux conteneurs à verre seront enterrés, respectivement au camping de Verdalle, au Port de la Barbotière aux abords du Lycée de la Mer et dans la zone Bassin des Loisirs.



PLUS D'INFO  
SCANNEZ-MOI

Pour connaître la borne à verre la plus proche de votre domicile, rendez-vous sur le site de la ville.

## Actualité DANS NOS CONSEILS DE QUARTIERS

### Ça bouge dans nos quartiers !

→ Les conseils de quartiers de Chante-Cigale, La Hume, Mestras et Meyran organiseront le 21 avril 2023 **Le Printemps des Quartiers**.

Une soirée festive sous le signe de la convivialité avec au programme à partir de 18h30 : concert, animations,...

**Pour plus de renseignements, contactez Tristan Pauc, Service Communication, au 05 57 52 57 52 poste 51 65**

→ Les Conseils de quartiers de La Hume et de Meyran organisent le vendredi 28 avril 2023 (Place du Vieux Marché à côté du cinéma Gérard Philipe) **une journée d'information sur la rénovation énergétique de l'habitat et son adaptation à l'âge et aux handicaps** en partenariat avec le service Habitat de la COBAS.

L'association Soliha mettra à disposition un fourgon aménagé permettant de découvrir et tester les dispositifs facilitant la vie quotidienne et le maintien à domicile.

→ Le Conseil de quartier des zones d'activités et de loisirs tiendra une journée « Portes ouvertes » pour promouvoir les entreprises artisanales gujanaises auprès du grand public le vendredi 12 mai sur la zone d'activité artisanale.

→ Le Conseil de quartier de Meyran tiendra une **permanence** pour recevoir et rester à l'écoute des riverains du quartier à l'**école élémentaire Jules Ferry** les samedis 3 juin, 2 septembre, 7 octobre et 2 décembre de 9H à 12H.



## Retour sur LES RÉUNIONS PUBLIQUES DES CONSEILS DE QUARTIERS

Les réunions publiques des 7 conseils de quartiers se sont déroulées fin 2022. C'est un moment fort de démocratie locale à l'occasion duquel les administrés peuvent échanger avec les membres des conseils de quartiers et les élus, notamment Xavier Paris, 1er adjoint au Maire, qui a en charge ces instances de proximité.

Ces rencontres permettent aussi et surtout aux conseils de quartiers de présenter leur bilan de l'année écoulée et les pistes de réflexion engagées. Quels ont été les sujets le plus couramment abordés au fil de ces réunions ?

**La problématique de la vitesse excessive** est de loin la plus couramment évoquée.

Xavier Paris n'a pas manqué de rappeler que la sécurité reste la priorité de l'équipe municipale.

→ Les moyens de lutter contre les incivilités relèvent de l'action de la police municipale qui a été dotée de tous les moyens nécessaires pour se prémunir contre ce type de comportement en effectuant très régulièrement des contrôles de vitesse au moyen de lunettes radars. Deux patrouilles sont quotidiennement sur le terrain, une en voiture et l'autre à moto.

→ Endiguer la vitesse excessive des automobilistes, cela passe aussi par des aménagements mis en place sur les voies, en privilégiant de plus en plus les écluses (simples ou doubles) avec l'avantage de permettre du stationnement.

→ C'est encore, à l'intersection de deux voies, la mise en place de mini-giratoires pour contraindre les automobilistes à ralentir.

Deuxième sujet qui préoccupe les administrés, en lien aussi avec le premier sujet : **les incivilités** au sens large : stationnement intempestif sur les trottoirs, nuisances sonores, conflits de voisinage, dépôts de déchets sauvages, etc. En réponse, la Municipalité mène très régulièrement des campagnes de prévention ou de sensibilisation, missionne la police municipale pour dissuader des comportements inappropriés ou quand c'est nécessaire verbalise les contrevenants.

Enfin, **le fléau des moustiques** qui perturbe la douceur de nos étés ! La compétence de la lutte contre les moustiques incombe au SIBA depuis le 1er janvier 2020. Cette action contre le moustique se fait tout au long de l'année, surtout au niveau des larves. Quant aux problèmes de moustiques, il est aussi l'affaire de tous ; il nous faut limiter ses conditions de reproduction. Seule l'Agence Régionale de la Santé (ARS) peut intervenir en cas de risque sanitaire avéré comme elle a pu le faire l'été dernier dans un quartier très limité d'Arès ou de Biscarrosse.

**Pour en savoir davantage sur le contenu de ces réunions, n'hésitez pas à vous rendre sur le site de la Ville à la rubrique « Démocratie locale » pour consulter les comptes-rendus de chacune de ces réunions.**

# Votre ville

DE DEMAIN



## INAUGURATION de l'école Pasteur

Les élèves de l'école Pasteur et les enseignants ont eu la joie de découvrir leurs nouveaux locaux à la rentrée des vacances de Noël. Mais l'inauguration officielle de cet établissement scolaire flambant neuf a eu lieu le 25 février, par Marie-Hélène Des Esgaulx, Présidente de la COBAS et Maire de Gujan-Mestras, Madame Tchou, Directrice Départementale Adjointe des services académiques de l'Education Nationale, Monsieur Chacon, Inspecteur Départemental et Madame Brossard, Directrice de l'école Pasteur. L'occasion pour les parents de découvrir l'univers d'apprentissage très moderne dans lequel évolue très avantageusement leur progéniture.

Cet ensemble scolaire redessine le quartier de la Poste avec un nouveau parking pour la clientèle et la **création de deux nouvelles rues dénommées Allée Auguste Soulier et Allée Jacqueline Auriol** qui relient l'allée René Fourgs à l'allée du Fin et qui desservent la toute nouvelle école Pasteur. C'est donc tout un quartier entier qui devient un lieu de vie à part entière autour de la mairie.

## AVANCÉE DU CHANTIER du Pôle culturel

La première pierre symbolique du nouveau pôle culturel en construction a été posée le 2 novembre dernier. Il accueillera l'actuelle médiathèque et comprendra également une ludothèque, le conservatoire de musique qui disposera de 12 salles de répétition, ainsi qu'un auditorium avec tribunes.

Les travaux sur ce nouvel ensemble avancent bien. La structure est aujourd'hui hors d'eau hors d'air. Certaines toitures sont équipées de panneaux solaires. L'achèvement des travaux est prévu pour le mois de novembre et le déménagement du conservatoire dans les nouveaux locaux devrait intervenir pendant les vacances de Noël.

**L'ouverture au public est prévue pour janvier 2024.**



# Douceur DE VIVRE

---

## Création d'une forêt expérimentale DANS L'ESPACE BOISÉ DE CHANTE-CIGALE

---

Le projet d'aménagement du Bois de Chante-Cigale avait germé dans les esprits des membres du Conseil de Quartier de Chante-Cigale qui avaient déjà proposé une esquisse il y a un an à l'occasion de la réunion publique de décembre 2021. Le quartier de Chante-Cigale a la chance de disposer d'un écrin forestier qui pourrait être fragilisé par le changement climatique brutal que nous rencontrons ces dernières années. Il existe un espace boisé à conserver (EBC) qui longe l'Allée Honoré de Balzac et l'Allée Clément Marot qui a fait l'objet d'une attention toute particulière au travers d'un **projet de plantations expérimentales**.

La Ville, très soucieuse d'encourager la biodiversité et la protection de nos espaces forestiers en tant que poumons verts, a été séduite par cette

idée qui s'intègre parfaitement dans le Plan Arbres qu'elle a commencé à décliner depuis 2 ans à l'échelle de tout le territoire. Les échanges entre le Conseil de quartier et la Ville ont permis que cette forêt expérimentale voit le jour.

### **Les objectifs du dispositif sont multiples :**

→ Rajeunir cet espace boisé classé EBC en plantant de jeunes arbres qui pallieront la disparition future d'une partie du boisement.

→ Diversifier sa composition en introduisant d'autres espèces feuillues autochtones et quelques résineux méditerranéens.

→ Sensibiliser les enfants et la population riveraine aux bénéfices des espaces boisés et à leur préservation.

Ce sont donc 500 plants d'une dizaine d'espèces variées et parfois originaires d'autres régions, telles que le bouleau, le chêne liège ou encore les sorbiers, qui ont été introduits sur une surface de 2 000 m<sup>2</sup>. Ces plantations ont été faites méthodiquement par blocs complets permettant de comparer au cours du temps leurs performances (mortalité, croissance, sensibilité aux insectes et aux maladies, biodiversité associée...). Un bilan annuel de suivi sera effectué à partir de ces données.

## MOBILISONS-NOUS POUR LA JOURNÉE ÉCO-CITOYENNE DU 17 JUIN

**Le 17 juin prochain**, la mairie de Gujan-Mestras lance un grand chantier participatif de nettoyage de l'ensemble de la commune. Cette initiative sera organisée sur une journée entière.

Plusieurs points de nettoyage collectifs seront positionnés par quartier et chacun sera invité individuellement à nettoyer aux alentours de son domicile.

Le Service Environnement et Développement durable, le Conseil Municipal des Jeunes, la Maison des Jeunes, les conseils de quartiers et le Conseil des Sages participeront à cette journée collective de propreté.

À l'issue de la journée, avec les conseils de quartiers, un bilan de la collecte sera effectué au cours d'un moment de convivialité.

→ **Informations sur le site de la ville à partir du 15 mai.**

**N'hésitez pas à nous rejoindre et à participer à cette action citoyenne.**

## OUVERTURE DU RESTAURANT LIMÓN, PLAGE DE LA HUME

La convention d'exploitation de la buvette de la plage de la Hume d'une durée de 3 ans arrivait à échéance le 31 décembre 2022. Il convenait donc de lancer une nouvelle procédure portant sur l'attribution d'une autorisation d'occupation du domaine public relative à l'exploitation de cet établissement pour une nouvelle durée de 3 ans allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025. À l'issue de l'appel d'offre public, le choix du nouveau délégataire retenu a été adopté en séance de Conseil municipal du 13 décembre 2022 ; il s'agit la SARL NELMANI représentée par Madame Hélène Durif.

Afin de rendre la buvette de la plage de la Hume encore plus attractive, les nouveaux exploitants se sont lancés dans de lourds investissements dans la partie cuisine et réserve, et dans la création d'un bar intérieur et d'un espace de restauration d'une vingtaine de couverts avec l'ouverture d'une baie vitrée donnant sur la plage.

→ **Le restaurant Limón a ouvert le 7 avril.**

## MISE EN PLACE D'UN éco-pâturage en Viffe

Le service Environnement et Développement Durable va mettre en place un dispositif d'éco-pâturage pour l'entretien du bassin d'étalement de crue du quartier de Meyran. Ce bassin qui permet de stocker les eaux de pluie est une véritable zone humide qui abrite une biodiversité d'une grande richesse. Un projet dont le suivi est assuré par Elisabeth-Rezer-Sandilon, Adjointe à l'Environnement et au Développement Durable.

L'espace entièrement clôturé accueillera un troupeau de moutons de façon permanente, qui réalisera la tonte du site. Une bergère assurera régulièrement la visite du troupeau.

Cette démarche évitera l'utilisation des équipements mécaniques lourds, dans le respect et la conservation de la biodiversité de cette zone humide.

L'éco-pâturage permet de préserver la flore et la faune, notamment la population de batraciens très présents sur cet Espace Naturel Sensible.

La tonte permanente effectuée par le troupeau permettra également de limiter la propagation d'espèces envahissantes, tel que le baccharis, difficile à maîtriser. De plus, cette action participe à la sauvegarde de races patrimoniales, comme ici le mouton landais.

Pendant trois ans, ces champions de la tonte auront un rôle dans la gestion écologique des Espaces Naturels Sensibles de notre commune.



# Les nouvelles visites guidées

PROPOSÉES PAR L'OFFICE DU TOURISME

**Chaque année l'Office de Tourisme de Gujan-Mestras propose de nouvelles visites guidées et sorties sur le Bassin.  
À ne pas manquer !**

## LA HUME AU TEMPS DES ANNÉES FOLLES

Quartier isolé et économiquement pauvre de Gujan-Mestras, La Hume va pourtant voir sa situation évoluer dans l'entre deux guerres.

Sous l'impulsion de Frédéric Lestrade, La Hume, va devenir très rapidement une station balnéaire attirant de plus en plus de monde. La période faste des années folles donne son essor au quartier et apparaissent à La Hume hôtels, restaurants, loisirs et lieux de plaisirs...



## Le VEL'Ostréitour

Bonne humeur garantie pour cette balade commentée à vélo de 6 km sur les ports au cours de laquelle vous partagerez le savoir-faire des ostréiculteurs. Au programme de votre matinée : la visite d'une exploitation ostréicole, un atelier d'écaillage avec dégustation et un film sur l'ostréiculture à la Maison de l'Huître.



## BALADES EN CHALAND AU DÉPART DE LA HUME

À bord du TIKIFLO, confortablement installé, goutez au plaisir de naviguer sur le bassin à bord d'une embarcation traditionnelle. Approcher les cabanes tchanquées tout en dégustant des huîtres sur un chaland est une expérience inoubliable à laquelle l'Office de Tourisme vous invite.



Ces nouvelles visites peuvent maintenant être directement réservées en ligne sur le site de l'Office de Tourisme >>>[www.gujanmestras.com](http://www.gujanmestras.com)



PLUS D'INFO  
SCANNEZ-MOI



À ce jour,  
21 commerçants  
se sont  
engagés dans  
la démarche.

## Premier bilan de L'OPÉRATION ECO'BARBOTS

### Eco'barbotts : Plus de 20 commerçants gujanais engagés dans une démarche éco-responsable

L'Office du Commerce et de l'Artisanat (OCA), émanation de Gujan-Mestras-Développement présidé par Xavier Paris, Premier Adjoint au Maire, a souhaité mettre à l'honneur les commerçants et artisans de la Ville en leur proposant de participer à des défis Eco'Barbotts en collaboration avec le Service Développement durable de la Ville.

Ce projet a pour but d'inciter les commerçants et artisans à s'impliquer sur la question environnementale ou d'aller plus loin dans leur démarche. L'OCA et le Service Développement durable proposent 39 défis à relever sous formes de thèmes répertoriés comme suit :

Pour participer, il faut choisir ses défis dans trois thèmes différents au minimum :

- Basse consommation (10 défis)
- Déplacements doux (3 défis)
- Vivre ensemble (6 défis)
- Eco-produits (3 défis)
- Déchets (13 défis)
- Bonus (4 défis dont 1 qui laisse la possibilité au commerçant-artisan de créer son éco-défi)

Quelle meilleure date que la Journée nationale du Commerce et de l'Artisanat **SAMEDI 14 OCTOBRE 2023** pour célébrer les commerçants Eco'Barbotts?!

Ce sera l'occasion de tous nous réunir Place de la Claire autour des commerçants engagés lors d'une journée éco-festive et d'un apéro-concert où nous leur remettons les trophées ECO'BARBOTS.

→ Information auprès de l'Office du Commerce et de l'artisanat :  
Tél. : 05 56 54 02 10

## UN SERVICE « ACCOMPAGNEMENT » DÉDIÉ AUX PERSONNES ÂGÉES de plus de 75 ans

En complément des missions assumées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Gujan-Mestras, Patricia Bouillon, Adjointe aux Affaires Sociales, a souhaité mettre en place un service dédié aux seniors âgés de plus de 75 ans en situation d'isolement pour leur faciliter la vie quotidienne, les sortir ou leur donner accès à plusieurs services indispensables.

→ Il s'agit tout d'abord de ce que l'on appelle le « **Porte à porte** » ou le « **Bras à bras** » : des agents sociaux peuvent conduire les ayant-droits à leurs rendez-vous médicaux ou les accompagner à faire leurs courses.

→ Les agents sociaux peuvent aussi **rendre des services** en faisant les courses ou livrer des médicaments, ou **proposer des services à domicile** tels que la découverte des outils informatiques, l'internet ou de l'aide administrative.

→ Parce que les loisirs permettent de créer du lien et du partage, un **planning de sorties individuelles ou collectives est mis en œuvre** à la demande (Médiathèque, parc de la Chêneraie, lac de la Magdeleine, port de la Hume / Larros, marché du mercredi matin, jardins partagés, visites de la Maison de l'Huître...). Des ateliers sont également mis en place comme dernièrement une « crêpe-party » où chacun a participé à la confection des crêpes.

→ Les seniors ont désormais la faculté de pouvoir **bénéficier d'ouvrages à domicile** (livres, revues, livres audio...) grâce à un partenariat avec la Médiathèque Michel Bézian.

Il faut ajouter également pour compléter tous ces dispositifs le **Transport à la demande** (TAD) organisé par la COBAS, présidée par Marie-Hélène des Esgaulx, à destination de ce même public.

→ Pour tous renseignements :  
CCAS au 76 Cours de la République  
Tél. : 05 57 52 57 79



Côté  
SPORT

## APPRENTISSAGE DE LA NATATION pour les grandes sections de maternelle

Si savoir nager est primordial pour assurer sa propre sécurité en milieu aquatique, la natation permet aussi de développer d'autres compétences qu'il est important d'acquérir tout au long du primaire (en particulier développer son intégration sociale, ses capacités psychomotrices, la confiance en soi). Il est important de familiariser nos enfants à cette pratique dès leur plus jeune âge.

La Ville a donc mis en place depuis le 20 février un apprentissage de la natation dans les classes de grande section de nos 4 écoles maternelles. Chaque classe se rendra deux fois par semaine, les lundis et vendredis après-midi, à la piscine municipale pour suivre un cycle de 9 séances.



## LE SKATEPARK DE GUJAN-MESTRAS référéncé par Skatepark Advisor

Le nombre de skateparks en France ne cesse d'augmenter depuis les 10 dernières années. Et avec l'arrivée du skateboard comme discipline olympique aux jeux de Tokyo 2021, la France, pays hôte des JO de Paris 2024, voit un regain d'intérêt pour toutes ses aires de « street ».

Le site internet Skatepark Advisor a pour objectif de référencer tous les skateparks ou pumptracks sur l'ensemble de l'hexagone sur une seule plateforme en donnant des informations pratiques et techniques sur chaque équipement. Gujan-Mestras a désormais sa fiche « A la découverte du skatepark de Gujan-Mestras » consultable pour tous les aficionados depuis le site : [skateparkadvisor.com](http://skateparkadvisor.com)

À noter, votre Skatepark a fait récemment l'objet de travaux de réfection sur l'ensemble de l'équipement. Le bowl a également été « graffé » par les Jeunes de la Maison des Jeunes.

## DU NOUVEAU DU CÔTÉ DE NOS infrastructures sportives sur le complexe de Chante-Cigale

→ Un **nouveau terrain synthétique** va voir le jour (sous maîtrise d'oeuvre de la COBAS) en lieu et place du terrain stabilisé actuel.

→ La **construction de vestiaires au complexe de Chante-Cigale** s'est achevée fin mars. Des travaux en régie (création d'un puisard pour les eaux pluviales, installation d'un repose clôtures, d'un portail pour fermer l'enceinte...) sont encore prévus pour finaliser cet aménagement.

→ **L'anneau du BMX** est quant à lui équipé d'un éclairage à led. Les planches du départ ont été également remplacées. Enfin des massifs ont été implantés pour embellir cette infrastructure sportive.

→ Une consultation a été lancée pour **remplacer les agrès de sport**.



→ Installation à demeure d'une **tente de réception aux abords du stade d'Honneur de rugby**.

→ La **salle couverte des terrains de tennis** va faire peau neuve. La salle sera fermée à partir du 15 avril (quand les terrains en terre battue de l'extérieur seront préparés). Une opération de désamiantage interviendra en mai, les travaux sur la toiture en juin et juillet pour rendre la salle de nouveau fonctionnelle dès le début du mois d'août.



**Vie**  
PRATIQUE

---

## Réglementation des bruits de chantiers SUR LA COMMUNE DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

---

À retenir, les travaux de bricolage et de jardinage ne peuvent être effectués :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

**La qualité de l'environnement sonore joue un rôle essentiel dans la qualité du cadre de vie. Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé est bien entendu proscrit.**

La Ville de Gujan-Mestras dispose d'un acte réglementaire en vue de limiter les nuisances sonores, qu'elles concernent les espaces publics, les bruits de circulation (avec une **interdiction des livraisons de 22h à 6h**), les activités sportives et de loisirs, ou les activités professionnelles des exploitants d'établissements recevant du public avec une interdiction de travaux les dimanches et jours fériés. Quant aux débits de boissons et restaurants, il leur est demandé de prendre toutes les dispositions nécessaires pour limiter les bruits et **cesser toute diffusion de musique après 22h et après 2h du matin à l'occasion de certaines fêtes** (Noël, Jour de l'An, 14 juillet...). S'agissant enfin des comportements à tenir à son domicile pour respecter son voisinage, il est rappelé que **tout bruit excessif de 22h à 7h est réprimé par la loi.**

→ **Pour plus de précisions, consulter le site de la Ville [www.ville-gujanmestras.fr](http://www.ville-gujanmestras.fr) à la rubrique Vie quotidienne/Cadre de vie/Réglementation**

Parallèlement à cet arrêté général, la Municipalité met en place chaque été un arrêté spécifique pour les chantiers afin de préserver autant que faire se peut le calme estival. Les chantiers sont, par nature, bruyants, occasionnant pour les riverains des nuisances sonores plus ou moins supportables, selon leur intensité, leur durée et le lieu dans lequel elles se produisent. C'est la raison pour laquelle la Ville de Gujan-Mestras a pris un arrêté municipal **interdisant les chantiers de constructions bruyants du lundi 10 juillet 2023 au dimanche 20 août 2023**, hormis tous les travaux en général prévus sur les bâtiments publics, les réseaux ou permettant le maintien des services publics, et autres travaux plus légers d'entretien courant (liste complète dans l'arrêté susmentionné).

NOUVEAU SERVICE  
ADMINISTRATIF :  
POSSIBILITÉ DE FAIRE  
LES CARTES NATIONALES  
D'IDENTITÉ ET LES  
PASSEPORTS EN MAIRIE  
DE GUJAN-MESTRAS

Face aux délais de délivrance de titres d'identité (cartes nationales d'identité et passeports) devenus excessivement longs, Marie-Hélène des Esgaulx avait sollicité le Sous-Préfet du Bassin d'Arcachon pour que la Ville de Gujan-Mestras devienne centre d'accueil, ce qui lui avait été jusqu'alors refusé.

C'est désormais officiel, cette faculté vient d'être donnée à notre collectivité, ce qui va se traduire par des changements notables au sein de notre service Elections-Etat civil.

Un nouveau service pour les usagers qui devrait être opérationnel dès le 2 juin prochain.



---

## LES PERMANENCES DU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

---

### Construire, agrandir, restaurer, aménager...

Vous avez des questions sur les thèmes suivants : architecture, paysage, technique, patrimoine, environnement, énergie, réglementation, juridique ou bioclimatique, venez rencontrer **gratuitement le deuxième mercredi de chaque mois de 9h à 11h**, (sauf juillet et août) au Service Urbanisme de la ville, Mr Stéphane Schurdi-Levraud l'architecte conseil du CAUE !

### Sur rendez-vous auprès du CAUE 05 56 97 81 89

Pour préparer votre rendez-vous, apportez tout document utile à la compréhension de votre projet : photos, plans, documents d'urbanisme, cadastres, croquis etc.

Vous pouvez également consulter les fiches pratiques du CAUE disponibles et téléchargeables sur [www.cauegironde.com](http://www.cauegironde.com)



Le coin  
DES ASSOS

---

## Les associations À L'HONNEUR!

---

Que serait une Ville sans ses associations qui rythment la vie et l'animation locale ?

Le tissu associatif Gujanais est extrêmement riche et dynamique. Pour valoriser nos associations et les remercier pour leurs actions et leur implication tout au long de l'année, la Municipalité a souhaité l'année dernière, organiser un **gala des associations**.

Cette soirée, qui a eu lieu le 18 novembre 2022, a permis de récompenser les associations candidates aux différents prix.

### VOICI LE PALMARÈS DE CETTE PREMIÈRE ÉDITION :

- **Prix de l'engagement** : Association Possible
- **Prix de la mise en valeur du patrimoine** : Association Gramasa
- **Prix de la solidarité** : Association Mécarock'Passion
- **Prix de l'initiative responsable** : Association Zéro Waste
- **Prix champion des champions** : Association UAGM Rugby
- **Prix coup de coeur du jury** : Association GEM ( Groupement Entraide Mutuelle)

Une manifestation qui a enchanté les membres associatifs présents qui méritaient bien ce coup de projecteur...



DEUXIÈME ÉDITION DU  
GALA DES ASSOCIATIONS

**Vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023**  
**À la nouvelle salle de spectacle**  
**« le Miroir »**

## Le village DES ASSOCIATIONS

Ce premier week-end de septembre sera également consacré au Village des Associations qui se tiendra les 2 et 3 septembre au Complexe de Chante-Cigale. Avec à l'extérieur les associations sportives et à l'intérieur de la salle omnisports les associations culturelles.

Le rendez-vous incontournable de la rentrée pour toutes les familles et les enfants qui veulent découvrir et tester les activités proposées qu'elles soient sportives, culturelles, éducatives, caritatives, ou encore de loisirs.



30. 4. 1908.



Retour  
DANS LE PASSÉ

## Les bains de mer DE GUJAN-MESTRAS

Arcachon (anciennement La Teste à cette époque...) va fêter les 200 ans du célèbre établissement de bain de mer (Villa Bel-Air) créé par M. François Legallais en 1823. Néanmoins, Gujan-Mestras n'a pas à rougir, car dans la même lignée que M. Legallais, la commune peut s'enorgueillir d'avoir eu, non pas un, mais trois établissements de bain de mer.

Mais revenons à Gujan-Mestras, où trois établissements vont voir le jour. Deux à Gujan tenus par M. Tindel en

1840 et M. Daney en 1844, et un autre à Mestras par M. Darman en 1849 (n'oublions pas qu'à cette époque, une grande rivalité existe entre Gujan et Mestras, mais cela est un autre sujet que nous aborderont dans un autre GM Mag).

Le 14 juin 1840, le Conseil municipal de Gujan accorda aux sieurs Tindel (créateur à La Teste des Nouveaux Bains d'Arcachon, mais en faillite depuis 1839) et Trigoulet 30 ares de prés salés communaux, au lieu-dit Sabla, à 45 mètres au couchant de l'Estey

formant l'ancien lit du ruisseau de Gujan. Cette concession fut faite contre une rente annuelle et perpétuelle d'un montant de 100 francs, à charge pour les acquéreurs d'établir les bâtiments dans le délai d'un an, d'en respecter la destination et de ne pas mettre d'obstacle à un endiguement futur par la commune. Malheureusement, Gujan est soumis aux marées, qui deux fois par jour, la prive de l'eau de mer. A marée basse, le sol marécageux est recouvert de varech, peu encourageant pour profiter des joies des bains de mer.



Un autre évènement viendra contrarier l'entreprise de Tindel, car le 2 mars 1844, M. Pierre Daney, officier de santé, fit construire sur les prés salés, une passerelle de 450 mètres, avec à son extrémité une plateforme sur pilotis (cette nouvelle entreprise mettra un terme définitif aux bains de mer de M. Tindel). Il y aménage des petites cabines de bain. La Passerelle est accessible directement depuis la gare de Gujan (la gare actuelle n'existait pas encore, et, il y avait un arrêt juste en face du port, au niveau du passage à niveau du château d'eau). Le Conseil municipal de Gujan lui accorda 150 mètres de prés salés, de part et d'autre de la passerelle, soit 50 mètres à l'est et 100 à l'ouest (grâce à cet établissement, le port de Gujan devient par la suite le port de la Passerelle).

L'utilisation de la passerelle et d'une cabine coûtait 25 centimes par personne avec un tarif dégressif pour les familles et la possibilité de s'abonner au mois ou à la quinzaine. Il avait également aménagé une sorte de guinguette pompeusement appelée le Casino de Gujan (signalé, dans le Guide Hachette de 1923), avec un piano et une plateforme pour danser.

Les curistes venaient par le train et louaient des chambres dans le bourg. Il faut dire que les hôtels étaient inexistantes, et la seule solution était de loger chez l'habitant (cette manne financière mettait un peu de beurre dans l'économie des Gujanais).

Dans sa première année d'exploitation, l'établissement proposait 60 cabines de bains chauds ou froids, et enregistra 25 000 entrées. D'après M. Daney, les bains de mer chauds, tièdes et les bains de sable sont particulièrement indiqués pour les enfants de moins de 10 ans, les vieillards avec chagrins et les individus tourmentés. Quant à l'air de Gujan, hygiénique et bon, il est un auxiliaire puissant du bain de mer et convient aux personnes d'une constitution pituiteuse, dont la fibre est molle, inerte et imbibée d'une sérosité abondante...

Il a probablement pratiqué sa thérapie, car il mourût à 94 ans, âge rarement atteint à cette époque par ses concitoyens !

D'après Oscar Dejean, Les bains de mer permettaient de soigner une foule de maux. Mais outre les bains de mer et les bains tièdes ou chauds, on s'adonnait aussi aux bains de sable ou arénation qui permettaient de guérir les douleurs rhumatismales les plus aiguës et convenaient aussi aux paralytiques et aux tempéraments lymphatiques... Le malade se fait recouvrir tout le corps ou seulement une partie si le siège du mal est peu étendu, de cinq à six centimètres de sable brûlant. Il reste ainsi exposé à l'ardeur du soleil autant que ses forces le lui permettent, en ayant soin toutefois de tenir sa tête à l'abri d'un parasol, et, lorsque son pouls bat avec violence, que sa figure est ruisselante et animée, qu'une sueur abondante s'échappe par tous ses pores, il s'enveloppe soigneusement

dans une couverture de laine et se met au lit jusqu'à ce que la sueur ait complètement cessé.

Oscar Dejean recommande cependant étant donné les accidents très graves qui peuvent résulter de cette opération faite dans un moment inopportun, de demander au préalable un conseil éclairé de la part d'un médecin.

En ce qui concerne le troisième établissement, le 14 août 1849, le conseil municipal de Gujan accorda à M. Darmand, un bail de 18 ans pour construire à Mestras, sur un hectare de prés salés communaux, un canal de 17 mètres de large, une digue de 10 mètres, un trottoir de 2 mètres et une passerelle pour faciliter l'accès à des cabines de bain. Les travaux débutent en avril 1854 et seront achevés l'année suivante. Au bout d'une digue de 500 m, il y avait une passerelle de 50 m, aboutissant à la plateforme sur pilotis sur laquelle se trouvaient les 20 cabines de bain ainsi qu'un bâtiment en bois sur socle en pierre contenant 4 baignoires avec chaudières et fourneaux pour les bains chauds. Pour faire cette digue, M. Darmand fit creuser un canal de 10 mètres de largeur qui par la suite donnera son nom au port du Canal.

Après bien des vicissitudes financières et administratives, M. Darmand ouvre enfin son établissement concurrent (les bains de Mestras). La concurrence n'était pas bien menaçante, les bains de Mestras étant bien plus modestes, et ils ne furent d'ailleurs exploités que pendant 15 ans (les bains fermeront en 1870), contrairement à ceux de Gujan, qui furent fréquentés par un large public durant 70 ans.

Bien que surclassant l'établissement de bains de Mestras, l'établissement de Gujan connut un sort semblable. Les plages de Gujan et Mestras ne pouvaient, en effet, concurrencer celles d'Arcachon où les bains n'étaient pas soumis aux variations de la marée.

C'est à partir de 1914 que leur fréquentation ralentit et, en 1920, les bâtiments, en mauvais état n'ayant pas trouvé d'acquéreurs à la suite de la mise en vente de l'établissement, malgré l'appellation de Casino, périclitèrent avant d'être démolis définitivement.

**Olivier Narp**  
Président de la Villa Naja

# LEStribunes

## ENSEMBLE POUR GUJAN-MESTRAS

S'il y a un dossier au coeur de l'actualité qui nous préoccupe, et préoccupe bon nombre de nos concitoyens, c'est bien celui de la mise en 2X3 voies de l'A63 entre Bordeaux et Salles et l'intégration de la concession de l'A660 dans le périmètre.

Après un examen approfondi du projet présenté par les services de l'État, et soumis actuellement au débat public, Marie-Hélène Des Esgaulx et les 3 autres Maires de la COBAS ont rejeté en bloc l'ensemble des scénarii proposés.

Si effectivement la question de la mise en 2X3 voies de l'A63 entre la Métropole bordelaise et Salles peut se poser, elle résulte du fait qu'un véhicule sur trois est un camion en transit international. Et ce n'est pas aux habitants du Bassin d'Arcachon de payer les infrastructures nécessaires à ces trafics.

Quant à l'A660 pour laquelle seule une mise aux normes autoroutières et environnementales est proposée, il est inacceptable d'envisager un péage sur cet axe, et plus particulièrement au niveau de l'échangeur du Teich, pénalisant ainsi la population du Sud Bassin !

Faut-il rappeler que les deux échangeurs de Gujan-Mestras et une partie de la mise à 2X2 voies de la RN250, pourtant essentiels à la desserte du Bassin d'Arcachon, ont été financés exclusivement par la COBAS... Il est inacceptable que les contribuables de Gujan-Mestras et de l'ensemble du territoire de la COBAS payent deux fois ! Il en va du principe d'égalité des citoyens devant les charges publiques.

Si l'État veut faire les travaux de mise à 2X3 voies de l'A63 uniquement, c'est à lui de les financer directement ou par concession et d'assumer ses actes envers la population.

Face à ce constat, Marie-Hélène Des Esgaulx a proposé lors du conseil municipal du 12 avril une motion visant à s'opposer à l'intégration de l'A660 dans le périmètre de la concession de l'A63, ainsi qu'à tout péage au Teich. Si cette proposition n'était pas acceptée, la prise en compte dans les charges et conditions de la concession d'une créance de 52,5 millions d'euros au profit de la COBAS, correspondant aux travaux payés par cette dernière pour les échangeurs, serait alors exigée. Enfin, en cas de création de péages, elle demandera la gratuité pour les habitants de la COBAS, de la COBAN et du Val de l'Eyre.

**Xavier PARIS, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**  
**Pour la liste « Ensemble pour Gujan-Mestras »**



### **De l'autre côté du Miroir. Tout ce qu'on ne vous dit pas sur la salle de spectacles.**

Les Gujanais iront voir un ou deux spectacles par an, parfois plus pour les abonnés. Des spectacles de qualité n'en doutons pas un instant. Mais à quel prix pour la collectivité ?

Certes les associations gujanaises paieront moins cher la location de la salle, une à deux fois par an également, pour les spectacles qui permettent de clôturer leur année. Mais à quel prix pour la collectivité ?

L'équipe municipale pourra se glorifier que Gujan-Mestras dispose de sa somptueuse salle de spectacles. Mais à quel prix pour la collectivité ?

### **Au prix de 10 millions d'euros.**

A ce jour, l'ensemble du projet, des études à la construction en passant par le parking et ses accès c'est déjà 9 500 000 € engagés. La somme atteindra certainement les 10 millions, comme nous l'avions prédit. Il y en aurait des choses à faire avec 10 millions d'euros dans une ville comme la nôtre : une salle de spectacles adaptée et une salle des fêtes, des mariages, des ilots de fraîcheur... les idées ne manquent pas.

### **Un coût de construction auquel il faut ajouter les coûts de gestion annuels inconnus à ce jour.**

Une salle de spectacles, comme une piscine n'est jamais bénéficiaire, c'est un service public qui coûte toujours, mais qui coûte plus ou moins à la collectivité selon le prévisionnel choisi et l'étude de marché préalable. Mais ici pas d'étude de marché, pas de prévisionnel. Personne ne sait à ce jour combien la salle coûtera annuellement en fonctionnement.

### **Des coûts et la girouette des choix de gestion.**

A 2 mois de l'ouverture, il n'était pas encore décidé du modèle de gestion, d'abord confiée à l'EPIC « Gujan-Mestras développement », cette gestion se ferait finalement au sein de la mairie sans budget annexe spécifique, et ainsi sans possibilité d'isoler et de suivre les coûts annuels réels. Et oui, c'est à moins de 4 mois de l'ouverture que l'équipe municipale se seraient rapproché de nos voisins pour savoir quels sont les tenants et aboutissants des modèles de gestion qu'ils ont choisis pour découvrir, un peu tardivement que les pré-supposés ne sont pas bons et devoir changer de modes de gestion au dernier moment. Flou artistique, hésitation, tergiversations, impréparation manifestes.

Cet amateurisme dans la gestion des coûts et des moyens du projet phare de la mandature est inquiétant. Il laisse imaginer à chacun la manière dont notre argent est géré par les élus ici et à l'interco. La cour des comptes nous en parlera certainement lors de son prochain rapport.

**Jacques Chauvet**  
**Anne Elissalde**  
**Maxime Kheloufi,**  
**France Normand**  
**Michel Duvignac**  
**CAP GM**  
**jac.chauvet@wanadoo.fr / 06 37 37 41 76**



Chères amies, chers amis,

### Trois ans déjà !

Ce week-end était un **bien triste anniversaire**.

Celui de l'annonce par le 1<sup>er</sup> Ministre Edouard Philippe du 1<sup>er</sup> **confinement lié au Covid19** qui a plongé notre ville, notre pays et plus encore, le monde entier dans un état de sidération. La stupeur a très vite laissé la place alors à la **prise de conscience de notre propre vulnérabilité** et à la **nécessité de repenser notre modèle de développement de nos sociétés...**

C'était aussi, le **troisième anniversaire des dernières élections municipales du 15 mars 2020 où un habitant sur cinq avait choisi de réélire le Maire en place, Marie-Hélène des Egaulx**. Même avec une perte de plus de plus de 4000 voix entre 2014 et 2020, elle ne pouvait que sortir gagnante, le besoin de sécurité étant alors majoritaire chez nos concitoyens....

### Mais que reste t'il de cette période si particulière ?

A l'image des premiers mois qui ont suivi cet événement dramatique, **la majorité de Marie-Hélène Des Egaulx s'est illustrée pendant ces trois années par son attentisme. Elle n'a rien changé de ses habitudes et de sa manière de gérer la ville. Une gestion à l'ancienne, sans vision, sans anticipation, sans innovation et sans approche globale des sujets....**

Cet anniversaire est aussi pour nous **Osons Changer d'Ere ! l'occasion de rappeler que nous sommes toujours prêts à déployer notre projet pour Gujan-Mestras**.

**130 propositions innovantes** visant à faire de notre ville, 1<sup>ère</sup> commune en résidence principale du Bassin d'Arcachon, une « Ville à Pas d'Hommes », où il ferait bon « vivre, travailler, et se divertir », une Ville entreprenante, solidaire et écologique !

Depuis trois années, nous aurions :

- Lancé la conception en concertation avec la population d'un réel centre-ville, nous étions les seuls à le proposer... ;
- Ouvert un centre médical pluridisciplinaire en cœur de ville ;
- Créé un réseau de bus « Zig-Zag » desservant les habitants devant chez eux tous les ¼ d'heures... ;
- Mis en place une mutuelle communale ;
- Instauré une baisse de 20 % des taxes foncières, nous le proposons dès juin 2019...;
- Monté la labellisation de la Ville « Terre de Jeux Olympiques 2024 »...

Et bien plus encore....

**Si vous avez envie d'agir pour votre ville, contactez-moi !**

**Tony LOURENCO**

« Osons Changer d'Ere ! »

Tél : 06 72 15 90 07

osongujanmestras@gmail.com

www.facebook.com/osongujanmestras

## Alternative Ecologique et Solidaire GM

Les conseils municipaux nous permettent de présenter notre vision d'une ville plus écologique et solidaire.

Réduction des consommations d'énergie, protection de la forêt et des espaces boisés, lutte contre les îlots de chaleur, urbanisme raisonné et solidarité avec les plus vulnérables sont les axes de nos interventions.

Face à une majorité étonnamment éloignée des enjeux actuels, nous nous efforçons, avec modestie et pugnacité, d'apporter des propositions concrètes et motivées.

Ce travail finit par payer. La majorité, pourtant distante de nos positions, est contrainte face à l'urgence d'adopter certaines de nos propositions.

### La force de nos arguments

Nos alertes répétées sur l'utilisation excessive d'engrais chimiques et de pesticides l'ont contraint à mettre en place une expérimentation d'entretien mécanique des pelouses sportives (terrain d'honneur de foot). C'est encore trop peu mais c'est un premier pas.

De la même manière, sur la question de la sobriété énergétique, nous avons proposé en décembre 2022 le financement d'un diagnostic des bâtiments communaux. Ignorée d'abord, cette proposition a été reprise avec le lancement de ce diagnostic sur 14 000 m<sup>2</sup> du patrimoine communal. Nous suivrons attentivement ce dossier pour qu'il aboutisse à des actions en matière d'isolation et de production d'énergie renouvelable.

Enfin, nous sommes intervenus de manière appuyée pour demander des mesures en faveur du pouvoir d'achat des jeunes et des travailleurs. Cette pression a sans doute joué dans la stabilité des tarifs communaux pour les plus défavorisées et nous nous en félicitons.

### Nos inquiétudes

Par-delà ces quelques résultats positifs, il reste beaucoup de transformations profondes à engager.

En matière d'urbanisme, il y a trop de projets immobiliers sur des terrains boisés. Là où il pourrait y avoir des projets sociaux, leur proportion est souvent trop faible ou inexistante avec l'astuce d'implanter des résidences seniors de luxe.

Concernant le littoral, l'écologie est la grande absente. Des nouvelles vases portuaires polluées, datant de 2008 sont stockées sur le site de Verdale, à proximité de la plage de la Hume. Des riverains, au pied d'habitations, découvrent des complements de zones humides dans des espaces naturels (ZNIEF) avec des anciennes boues portuaires.

Sur les vases et les risques, la posture de la majorité est aussi cyclique que les marées, au détriment de l'environnement et des habitants.

Beaucoup d'indicateurs sont au rouge, mais nous continuerons à peser face à une politique municipale d'un autre temps.

**Alternative Écologique et Solidaire GM**  
**Mathieu ENTRAYGUES / Philippe GAUBERT**  
philippe11.gaubert@gmail.com  
www.facebook.com/eelvgujan

# ENimages



SEP.  
2022

Gujan Thrillers Festival



NOV.  
2022

12<sup>ème</sup> festival Version Originale



NOV.  
2022

Journée verte

## QUELQUES NUMÉROS d'urgence à connaître

- Pharmacie de garde : **3237**
- Médecin de garde : **15**
- Pôle de Santé : **05 57 52 90 00**

Et si vous rencontrez un problème :

- de gaz, contacter GRDF, au **0800 47 33 33**
- d'électricité, contacter ENEDIS, au **09 72 67 50 33**
- d'eau, contacter So'Bass, au **05 57 16 56 06**
- d'assainissement, contacter Eloa, au **05 57 17 17 20**

## INFOS utiles

→ **Hôtel de Ville**  
Place du Général de Gaulle 33470 Gujan-Mestras  
Accueil tous services : Tél. 05 57 52 57 52

→ **Formalités administratives :**  
**élection, état civil...**  
• du lundi au vendredi 8h30/12h15 et 13h30/17h30  
• le samedi 9h/12h

[www.espace-citoyens.net/gujanmestras](http://www.espace-citoyens.net/gujanmestras)  
[www.ville-gujanmestras.fr](http://www.ville-gujanmestras.fr)  
[contact@ville-gujanmestras.fr](mailto:contact@ville-gujanmestras.fr)  
Facebook : GujanMestrasOfficiel



→ **A.M.I. (Atelier Mobile d'Intervention)**  
Tél. : **05 57 52 57 77**  
Ce service de proximité répond à toutes demandes de petits travaux sur le domaine public.

Magazine municipal Avril 2023 • Directeur de publication : Marie-Hélène Des Esgaulx • Rédaction : Amandine Fournier / Tristan Pauc • Diffusion : Service communication de la Mairie de Gujan-Mestras 05 57 52 57 64 • Graphisme : Mums creation 0608832492 • Photos : Mairie de Gujan-Mestras - IStock photos • Impression : EVOLUPRINT • **Imprimé sur papier certifié PEFC pour le respect de l'environnement.**





NOV.  
2022

Course des collectivités  
Cross Sud Ouest



DÉC  
2022

Village de Noël



FÉV.  
2023

Remise du chèque Téléthon



FÉV.  
2023

Visite du CMJ à la BA 120



MAR.  
2023

Fête de l'Enfance et de la Jeunesse



Ouverture de votre  
salle de spectacle

# le miroir



AVEC

**LES  
FRANGLAISES**

**MOLIÈRE DU MEILLEUR  
SPECTACLE MUSICAL**

**Vendredi 05 mai / 20h45**

2<sup>e</sup> représentation le 06 mai / 20h45